

Tribunal Judiciaire de Draguignan

11 rue Pierre Clément

BP 273

83 007 DRAGUIGNAN cédex

LRAR n°1A17067294709

Aix-en-Provence, le 26 octobre 2021

Monsieur le Procureur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société holding SAS TD DEVELOPPEMENT, RCS Fréjus 442 988 341 et des filiales suivantes dont elle est l'associée unique et la présidente :

- SAS DERBEZ ENTRETIEN, RCS Fréjus 501 062 863
- SAS PEPINIERES DERBEZ, RCS Fréjus 444 722 862
- SAS JARDINS ET ESPACES VERTS, RCS Fréjus 321 486 789,

nous revenons vers vous dans le droit fil de notre premier courrier recommandé le 21 mai 2021, LRAR n° 1A 185 447 8063 0.

Pour rappel, la société TD DEVELOPPEMENT est détenue à hauteur de 52,58 % par la société DERFIN représentée par Monsieur Hervé D'HALLUIN, nouvel actionnaire entré au capital le 6 mai 2020 et à hauteur de 47,42% par Monsieur Thierry DERBEZ, actionnaire historique.

Pendant l'exercice 2020, premier exercice de co-direction de la société TD DEVELOPPEMENT et de ses filiales, le nouvel actionnaire et Monsieur Thierry DERBEZ ont travaillé de concert, comme prévu dans les actes établis entre eux.

Toutefois et nonobstant les actes établis et signés entre eux, le nouvel actionnaire a constaté que Monsieur Thierry DERBEZ se livrait à des pratiques douteuses qui, en tout état de cause, nuisaient à ses intérêts économiques comme à sa réputation ainsi qu'aux intérêts des sociétés concernées.

Notre Cabinet, après avoir effectué ses diligences dans le cadre de sa mission sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020, a pu mettre en évidence plusieurs irrégularités importantes en termes de contrôle interne engendrant un manque de facturation manifeste au niveau de plusieurs filiales du groupe.

L'analyse menée par notre Cabinet nous laisse à penser que, au regard de la NEP 240 « Prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes », et en vertu des éléments collectés, les anomalies significatives relevées constituent des indices de fraude caractérisée.

Notre Cabinet a bien évidemment informé la nouvelle direction de la découverte de ces fraudes ayant entraîné des anomalies significatives dans les comptes.

A cet effet, nous avons tenté à de très nombreuses reprises de contacter vos services afin de convenir d'un rendez-vous pour vous rendre compte de nos découvertes.

Si nous avons finalement obtenu un retour téléphonique de votre part mi-septembre, nous n'avons pas encore eu de retour de la part de vos services au sujet d'un rendez-vous qui nous paraît s'imposer.

C'est la raison pour laquelle je me permets, en ma qualité de signataire, de porter à votre connaissance ces nouveaux éléments en notre possession par écrit puisque, dans le même temps, une action judiciaire a été engagée par le nouvel actionnaire majoritaire à l'encontre de Monsieur Thierry DERBEZ.

A cet égard, vous trouverez joint à ce courrier :

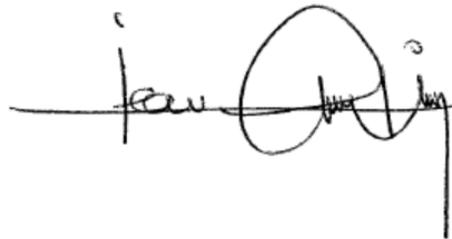
- Nos rapports ;
- La communication à la direction récapitulant les principales anomalies relevées.

Je reste naturellement à votre disposition pour un rendez-vous lorsque vous en aurez la disponibilité, que souhaite également le nouvel actionnaire majoritaire.

A cet égard, je vous remercie par avance de nous proposer plusieurs dates et heures à votre convenance, aux fins d'harmoniser nos emplois du temps respectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Cabinet Jean AVIER SAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Avier'. The signature is stylized with a large, circular flourish on the right side and a vertical line extending downwards from the end.

Jean AVIER

Commissaire aux comptes Associé